

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 48 (1903)  
**Heft:** 9

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Autor:** E.M.

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Comme exemple je soulignerai quelques termes. Le lieut.-colonel Violier écrit : .... « Cette discipline n'est pas instinctive à l'homme. Le soldat doit apprendre à s'y soumettre, il doit acquérir la volonté de s'y plier. Cette abdication de la liberté de vouloir et d'agir, cette soumission absolue à la loi et à la volonté du chef est dure à l'homme intelligent et viril. »

» Il y a là beaucoup de vrai et pourtant je vais essayer d'établir une nuance. Au lieu d'abdiquer, le sous-ordre (qui peut être aussi bien officier que soldat) ne doit-il pas surtout apprendre à vouloir ce que veut son supérieur, pour devenir non un instrument mais un associé? La discipline n'est-elle pas surtout la volonté de tous les subalternes de coordonner leurs efforts sous l'impulsion du chef? Plus nous aurons affaire à des personnalités viriles et intelligentes et plus ce sera une perte pour l'ensemble que de les obliger à s'annihiler en quelque sorte; si, au contraire, nous leur apprenons à tendre leurs facultés vers le but commun, la puissance morale de l'ensemble grandira. Il ne nous faut pas des êtres passifs (même consciencieux) qui « attendent des ordres »; il nous faut suppléer au nombre par une puissante coordination des volontés et des énergies collectives de notre armée.

» Or tout s'apprend. Nous avons fait de grands efforts et des progrès dans l'ordre formel, apparent du métier des armes; l'heure n'est-elle pas venue de vouer plus de soin à éduquer ce moral dont on parle souvent mais dont on s'occupe peu dans la pratique?

» Comme je l'ai dit au début, cette éducation porterait non seulement sur la discipline dont j'ai parlé un peu longuement, mais aussi sur la raison d'être et le but poursuivi par notre organisation militaire.

V. R. »

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

*Le général Le Grand, baron de Mercey* (1755-1828), mémoires et souvenirs recueillis par Ch. RÉMOND, conseiller de Cour d'appel. Un vol. in-8° de 447 pages. Paris, Berger-Levrault et Cie, 1903.

Etienne Le Grand est un homme de guerre peu connu, encore qu'estimable. Méritait-il qu'un magistrat s'employât à publier ses souvenirs pour chercher « à sauver de l'oubli une mémoire digne de survivre? » Je n'en jurerais pas. Des militaires de cette trempe, il y en a eu à la douzaine. Il a été courageux, il a montré du caractère et du jugement, je le veux bien. Mais il ne me semble pas qu'il ait été ni une âme d'élite, comme le prétend M. Rémond, ni un grand esprit, ce qu'il se garde d'affirmer. C'est un de ces hommes qu'on s'honneure avec raison de compter parmi ses ancêtres, et M. Rémond, qui lui est apparenté, a cru devoir conter sa vie pour

la plus grande gloire de la famille. Le sentiment est trop louable pour que je songe à l'en blâmer; mais je serais plutôt porté à critiquer une certaine gaucherie dans la mise en œuvre. Il me semble que, avec un peu plus de savoir-faire, il aurait été facile de tirer un meilleur parti de ce sujet intéressant, si non palpitant, et de mettre plus en valeur des matériaux qui en étaient dignes.

E. M.

---

*Revolvers et pistolets automatiques récents*, par le commandant V. LELEU, chef d'escadron d'artillerie. — Brochure in-8° de 115 pages avec 19 figures et 4 planches hors texte. — Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1903.

Il y a quelque douze ans, on s'est mis à vouloir remplacer les revolvers, dont les défauts sont bien connus, par des pistolets capables de tirer « une succession de coups, mais dans un canon ininterrompu. » Et on crut que la substitution se ferait assez vite. Mais, comme le dit le commandant Leleu, qui ne manque pas d'humour, — loin de là! — « le revolver se défend. » Pourquoi se défend-il? Et se défendra-t-il toujours victorieusement? Telle est la question que traite le spirituel et savant officier dans une série d'articles publiés par la *Revue d'artillerie*, au cours du premier semestre de l'an dernier. C'est ces monographies qu'il vient de réunir en une très intéressante brochure. Il y examine successivement le revolver austro-hongrois, modèle 1898, les pistolets automatiques Mannlicher, Gabbett-Fairfax (*Mars*), Borchardt-Lueger (*Parabellum*), Roth. Il étudie le nouveau principe de fonctionnement automatique de la maison Roth. Après quoi, il consacre une trentaine de pages à l'étude générale de toutes les faces de la question et à l'exposé de ses pronostics sur l'issue de la lutte engagée.

Ses conclusions méritent d'être reproduites, au moins partiellement. Je les résume donc ici, ou plutôt j'en extrais les passages essentiels, avec de très légers remaniements de forme.

L'adoption des pistolets automatiques par les armées de certaines puissances montrent que ces armes commencent à sortir de la période de gestation.

— Doit-on en conclure qu'elles touchent au terme de leur évolution? — On peut affirmer que non. D'abord, parce que le consentement universel ne s'est pas encore manifesté sur une forme nettement déterminée de leur mécanisme: ensuite, parce que le pistolet automatique, gravitant soit autour du revolver, soit autour de la carabine, n'a pas encore trouvé sa voie propre.

La destination de cette arme est loin d'être arrêtée dans les esprits, surtout dans ceux des constructeurs. Au début, on a fait des pistolets automatiques sans s'inquiéter ni de leur poids, ni de leur volume, ni de leur mise en main, ni de leur aspect extérieur.

Plus tard, s'est établie une séparation: d'un côté, les pistolets à grande puissance pour le service des troupes; de l'autre, les pistolets de défense rapprochée à la fois destinés aux usages militaires et à la protection des particuliers.

Lorsqu'une invention se produit, elle ne répond pas toujours à un besoin manifeste. Le besoin existe bien à l'état latent, mais se trouve transitoirement satisfait par une solution dont l'imperfection n'a pas encore frappé les esprits. Puis, quand l'invention apparaît, à l'inverse de la théorie darwinienne où la fonction crée l'organe, c'est l'organe qui permet à la fonction de s'accomplir.

Les pistolets à grande puissance, munis de crosses et de hausses, sont jusqu'ici des armes hybrides qui constituent des carabinettes sans en avoir la puissance.

Ils ne sauraient donc remplacer la carabine de cavalerie ou le mousqueton là où l'on a vraiment besoin de la portée et des effets vulnérants à grande distance que produisent ces armes.

Ainsi, ce serait un tort de les donner à la place de la carabine à la cavalerie dans le but de diminuer sa charge.

Au contraire, on peut imaginer telle troupe, comme l'artillerie de campagne, pour qui une arme plus puissante que le revolver et moins encombrante que le mousqueton serait le vrai moyen de défense individuelle ou collective.

En résumé, on devrait s'attacher à perfectionner d'abord les pistolets automatiques en eux-mêmes sans s'inquiéter de leur emploi ultérieur. Si on ne peut pas en faire une arme de main plus puissante que le revolver sous un moindre volume, — ce que nous craignons, mais n'affirmons nullement, — on peut, en tous cas, en faire une arme nouvelle, intermédiaire entre le pistolet et la carabine, plus puissante que le revolver de guerre, arme de main et arme d'épaule qui trouvera ensuite de nombreuses et fructueuses applications (artillerie, douanes, milices coloniales, explorateurs, etc.).

Mais alors il faut obtenir un tir très précis jusqu'à 200 ou 300 mètres et donner à la balle une puissance d'arrêt indiscutable sur les hommes et les animaux, quelle que soit la partie frappée.

Le commandant Leleu termine en prédisant aux armes automatiques qu'un jour viendra « tôt ou tard » où elles remplaceront les armes à répétition des armées européennes. Pourquoi pas, après tout ? Mais, sans entrer dans le domaine des hypothèses et en restant sur le terrain solide de l'expérience acquise, on doit louer l'auteur de la savante étude que voici et qui nous a fourni d'excellents éléments pour nous renseigner sur une question dont on ne saurait méconnaître l'importance.

E. M.

---

*Report on the Reserve and Auxiliary Forces of England and the Militia of Switzerland*, par le colonel W.-C. SANGER. Washington, 1903.

Plusieurs de nos lecteurs se souviennent sans doute de l'aimable officier américain qui, en 1900, visita plusieurs de nos places d'armes et assista aux manœuvres d'automne.

Chargé d'étudier sur place les milices anglaises et suisses, le colonel Sanger fit, à son retour, un rapport qui servit de base à la réorganisation de l'armée américaine. Devenu peu après sous-secrétaire de la guerre, il travailla activement à cette réorganisation et réussit à faire adopter la plupart des idées contenues dans son rapport. C'est en bonne partie grâce à lui que l'armée des Etats-Unis a, depuis quelques mois à peine, un état-major général ; c'est à lui aussi qu'on doit la loi sur la milice, qui vient d'entrer en vigueur.

Le rapport de M. Sanger, considéré d'abord comme confidentiel, a été publié cette année par les soins du gouvernement américain. Il est très élogieux, trop élogieux peut-être, soit pour notre armée dont il loue l'organisation et la discipline, soit pour notre peuple en général dont il loue l'esprit militaire.

L.

---

*Studio comparativo fra i regolamenti di servizio in guerra*, par G. PENNELLA, capitaine d'état-major, Rome, 1903. 2 vol. in-8. Prix 4 fr.

Le capitaine Pennella n'est pas un inconnu pour le public militaire. L'année dernière il a publié une étude comparative sur les règlements d'infanterie des divers pays, y compris le nôtre. Le succès de cette étude a engagé l'auteur à entreprendre, sur le même plan, celle des règlements de service en campagne. Son ouvrage se compose de deux volumes, l'un de texte, l'autre de tableaux synoptiques. Il contient l'analyse des règlements français, italien, autrichien, allemand et russe ; le nôtre n'y figure pas, et pour cause.

Le système de tableaux synoptiques adopté par M. Pennella est très

pratique. Il permet de se rendre compte sans peine, sans perte de temps et à bon marché des divergences entre les règlements de telle et telle armée.

Il est regrettable que l'auteur ait eu trop tard connaissance du règlement français de 1902, dont il a déjà été question dans nos colonnes. D'autre part la comparaison des règlements russe et allemand, tous deux de 1901, offre beaucoup d'intérêt.

A défaut de règlement, les tableaux de M. Pennella peuvent être très utiles à nos officiers suisses.

M. Pennella nous annonce la prochaine publication d'une troisième « Etude comparative » qui sera pour nous d'un intérêt tout spécial, celle des règlements sur le tir de l'infanterie. L.

*Les Académies militaires privées aux Etats-Unis*, par George-Nestler TRICOCHE. Paris, Lavauzelle, 1903. 57 p. in-8.

Ceux de nos lecteurs qui ont suivi avec attention le développement de l'armée américaine auront été frappés de la facilité avec laquelle cette armée a, lors de la guerre de 1898, augmenté ses cadres d'officiers. Dans un pays où le service militaire obligatoire n'existe pas, on a trouvé pour ainsi dire du jour au lendemain des centaines de jeunes gens capables de remplir les fonctions de lieutenant ou de capitaine. A part de rares exceptions, ces jeunes officiers se sont montrés à la hauteur de leur tâche et ont, en campagne, conduit leurs pelotons et leurs compagnies d'une façon satisfaisante, parfois même brillante.

L'intéressante brochure de M. Tricoche nous donne, en partie au moins, l'explication de ce phénomène. L'Américain, tout antimilitariste qu'il est en général, a depuis longtemps reconnu les avantages pratiques de l'éducation militaire. Il sait que les habitudes d'ordre et de discipline ne peuvent qu'être utiles au commerçant et à l'industriel. Aussi existe-t-il aux Etats-Unis un grand nombre d'écoles militaires privées, toutes plus ou moins calquées sur l'Académie militaire fédérale de New-Point. Dans ces écoles, les élèves sont organisés en bataillon, vivent sous la discipline militaire, font l'exercice et suivent, à côté des études classiques, techniques ou commerciales, divers cours militaires. De cette façon, on forme chaque année des milliers de jeunes gens qui, sans avoir jamais été soldats au sens légal du mot, ont cependant une instruction militaire sérieuse.

M. Tricoche n'est pas un nouveau venu pour nos lecteurs, qui connaissent sa plume facile et sa compétence sur les questions d'Amérique. Leur indiquer ce petit volume, c'est le leur recommander.

L.

*Organisation du matériel d'artillerie*, par le commandant E. GIRARDON. Deuxième édition, revue et augmentée par le capitaine P. de Lagabbe. Un vol. in-8° de 496 pages avec 383 figures dans le texte. Paris, Berger-Levrault, 1903. Prix : 10 francs.

La première édition de cet ouvrage ayant eu un grand succès, on vient d'en publier une seconde. Mais l'auteur est mort et c'est son successeur à l'Ecole de Versailles qui a revu le texte primitif, qui l'a augmenté d'une quarantaine de pages, qui a retourné la figure 268 devenue 297, qui a introduit des « renseignements nouveaux » sur le matériel de 75, « dans les limites permises par le caractère confidentiel du sujet<sup>1</sup>. » On sait que cet ouvrage, d'ordre didactique, « était la fidèle reproduction de la partie cor-

<sup>1</sup> Autrement dit, il a reproduit ce qui figure dans le Règlement du 16 novembre 1901.

respondante du cours d'artillerie que le commandant Girardon professa pendant plusieurs années à l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie de Versailles. » Si c'en était ici le lieu, je dirais combien je trouve vicieux le programme de ce cours, combien rétrograde l'esprit qui l'anime, combien routiniers et inutilement techniques les développements qui lui sont donnés. Mais d'autres occasions me seront offertes de revenir là-dessus.

Je me bornerai, pour aujourd'hui, à dire que le capitaine de Lagabbe a conservé précieusement tout ce qui faisait l'originalité de l'œuvre de son devancier : il nous apprend que briser les crosses des fusils, cela s'appelle « faire un jambon » ; il classe les locomotives et le matériel des chemins de fer sous la rubrique « affûts » ; il traite des armes portatives, en général, et des mérites comparés soit du cimeterre et du yatagan, soit des lames de Damas et de Tolède, dans un ouvrage consacré au « Matériel d'artillerie » ; il conteste au casque l'honneur d'être une arme et le ravale au simple rang d'« effet de coiffure » ; il nous donne l'expression numérique de la rapidité du tir du fusil et de son effet utile. Bref, il y a dans ce volume une foule de choses que son titre seul ne laissait pas soupçonner. Rares sont les publications qui tiennent plus qu'elles ne promettent, ce qui est le cas de celle-ci.

E. M.

*Mémoires du général (russe) baron de Lœwenstern.* Deux volumes.  
Paris, Albert Fontemoing, 1903.

Si je reviens sur cette publication, dont j'ai déjà loué le premier volume en juin de cette année, et le second en juillet, c'est qu'un lecteur indigné m'a reproché ces éloges, d'autant plus déplacés, d'après lui, que j'ai été injustement sévère pour l'ouvrage d'un autre auteur.

Après avoir pris la défense de ma malheureuse victime, mon correspondant ajoute :

Vous avez fait, par contre, le plus grand éloge des *Mémoires* de Lœwenstern. Ouvrage solide, précieux...

Permettez-moi de vous dire que c'est plutôt du roman. Vérifiez les événements pour la Suisse, en 1799, et vous reconnaîtrez que ledit Lœvenstern passe par-dessus des montagnes qu'aucun alpiniste n'a pu franchir, livre des batailles huit jours après qu'elles se sont (*sic*) réellement livrées, dit que Korsakoff n'avait fait de guerre qu'avec Condé avant la bataille de Zurich, et autres farces bonnes, tout au plus, à distraire des concierges. — Notez bien que je n'accuse pas d'inexactitude l'homme qui les a publiées.

Cela dit, pour vous rappeler que les critiques sont sujets à commettre des erreurs.

Eh ! Oui, je suis sujet à en commettre. J'en ai commis déjà, et je prévois que j'en commettrai encore. Qui peut espérer ne se tromper jamais ? Je ferai simplement remarquer à mon honorable .. critique que je n'ai point traité les *Mémoires* en question d'« ouvrage solide, précieux ». J'ai dit (page 511) qu'on pouvait y relever des défaillances de mémoire, et, à la page 512, que leur étude ne me semblait pas « appelée à apporter un profit quelconque à l'art militaire ». Mais leur lecture, ajoutais-je, intéressera les psychologues. Je ne vois rien à modifier à ces appréciations.

E. M.